

Département des Landes
 Arrondissement de Dax
SIVU Scolaire RPI Poyanne
Laurède

Nombre de Conseillers
 10
 Conseillers en fonction
 10
 Conseillers présents
 9

PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 04 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL,

Présidente

Membres présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Michel ROUSSEL- Catherine ROSSIGNOL - Nadine BOURLON - Pierre VINCENT - Jean-Michel

ROMERO – Anne ROUSERE - Christophe BERGE

Absente excusée : Séverine SOUPOT -

Secrétaire de séance : Jean-Michel ROMERO

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Personnes invitées à assister à la réunion : 1 membre de l'APE et les directrices des sites. Seule la présidente de l'APE est présente, les enseignantes sont excusées.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu de la dernière séance**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **DCM 2022/10/008 : DM2**
- 4) **Renouvellement des agents contractuels**
- 5) **DCM 2022/10/009 : Tarif cantine à 1€**
- 6) **Points sur les effectifs à la rentrée prochaine**
- 7) **Formations « violence et harcèlement à l'école »**
- 8) **Questions diverses**

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2022**

Le Comité Syndical à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance en date du 14 juin 2022.

2) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Jean-Michel ROMERO se porte candidat et est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) **DCM 2022/10/008 : DM2**

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative en raison d'un titre PAS non pris en charge par le comptable comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

* Article 673 (Annulation titre année antérieure) : + 100

Recettes de fonctionnement

* Article 6419 (Remboursement salaires) : + 100

Reçue en Préfecture le 13 octobre 2022

4) **RENOUVELLEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS**

Madame la Présidente informe l'assemblée que les CDD de Mesdames Nathalie DEHOORNE et Madame Patricia DA SILVA CUNHA arrivent à terme et qu'il convient de les renouveler selon les mêmes conditions que les précédents à savoir :

- Nathalie DEHOORNE : Adjoint d'animation avec un CDD de 15h15 annualisé
- Patricia DA SILVA CUNHA : Adjoint technique avec un CDD de 15h15 annualisé

Madame la Présidente précise que les heures de TAP sont comptées en heure complémentaires.

Après discussion, le comité syndical décide de renouveler les contrats.

5) **DCM 2022/10/009 : TARIFICATION SOCIALE CANTINE A 1€**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif d'aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires en date du 1^o avril 2019 pour la cantine à 1€,

Vu l'aide financière accordée aux communes rurales ou EPCI défavorisés de moins de 10 000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles avec au moins trois tranches calculées sur le quotient familial, et dont une tranche est inférieure ou égale à 1 euro et supérieure à 1 euro,

Vu que les Communes de POYANNE et de LAUREDE formant le SIVU scolaire RPI Poyanne - Laurède sont éligibles à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale,

Vu l'amplification du dispositif par le Gouvernement depuis le 1^o avril 2021, le montant de l'Etat étant porté de 2 à 3 € par repas facturé 1 euro maximum,

Après discussion, le Comité Syndical du SIVU scolaire RPI Poyanne Laurède à l'unanimité :

- ➔ D'instruire un dossier pour bénéficier de l'aide selon les modalités suivantes :
- ➔ Fixer la participation des familles calculée sur le quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale ou de la Mutualité Sociale Agricole selon les tranches tarifaires suivantes :

Quotient familial	Tarifs
Inférieur ou égal à 459 €	0,80€
Entre 459,01€ et 1 000€	1€
Supérieur à 1 000€	2,30€

- ➔ Donner une durée limitée à l'adhésion à ce dispositif,

➔ Charge Madame la Présidente de s'engager par la signature d'une première convention avec l'Etat d'une durée de 3 ans,

- ➔ Dit que ce nouveau dispositif prendra effet au 1^o janvier 2023.

Reçue en Préfecture le 13 octobre 2022

6) **POINTS SUR LA RENTREE 2022-2023**

Madame la Présidente fait le point sur les effectifs scolaires de cette rentrée. A ce jour, 81 enfants sont scolarisés sur le regroupement comme suit :

- **Nombre d'enfants par niveau**

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre	7	7	12	7	11	14	14	9

- **Effectif par classe**

Enseignante	Niveau des classes	Nombre
Mme Laura SAUVAGE	PS – MS -GS	26
Mme Julie MORA	CP – CE1	18
Mme Stéphanie NASSIET	CE2 – CM1 (5)	19
Mme Sandrine BIDAU	CM1 (9) – CM2	18
	TOTAL	81

- **Effectif par commune**

- Poyanne : 56
- Laurède : 20
- Lahosse : 3
- Baigts : 1
- Mugron : 1

Deux enfants de maternelle, domiciliés à Poyanne quittent le regroupement après les vacances de la Toussaint.

- **Cantine**

Madame la Présidente fait le point sur le fonctionnement des cantines et le temps de travail des 2 agents.

- **Cantine de Poyanne**

La cantine de Poyanne fonctionne avec 2 services

- Service de 11h50 - (24 enfants) :

Ce service concerne les enfants de la maternelle. Le service est assuré par Cathy Lerre et Nathalie Moncot.

- Service de 12h40 (37 enfants)

Cathy Lerre, Patricia DaSilva Cunha et Nathalie Dehoorne assurent le service et la surveillance

- **Cantine de Laurède**

- Service à 11h50 – (16 – 17 enfants)

Le comité syndical considérant le nombre d'enfants inférieur et le temps de travail inchangé par rapport à l'an passé à Laurède souhaite que les repas faits « maison » soient privilégiés.

Madame la Présidente étudiera les commandes des 2 cantines afin de voir la quantité de produits frais, produits surgelés ou transformés sont utilisés et contactera d'autres cantines pour connaître leur manière de cuisiner.

A partir de ce bilan, Madame la Présidente, Messieurs Roussel et Romero rencontreront Madame Lesbarrères afin qu'elle retravaille sa façon de cuisiner en privilégiant les produits frais et repas faits « maison » au dépend des produits surgelés ou déjà transformés.

7) FORMATIONS « HARCELEMENT ET VIOLENCE A L'ECOLE »

Madame la Présidente a reçu en fin d'année scolaire dernière Monsieur Gardener, membre de l'association « Coactions », Madame Sandrine Bidau afin d'organiser des journées de sensibilisation sur les thèmes de harcèlement et violence à l'école.

Monsieur Gardener a présenté son association et les actions qui peuvent être menées.

- Théâtre forum (32h30 de préparation et représentation)

Il s'agit d'une représentation faite par des adultes et des enfants. A travers 2 représentations, il convient d'amener les acteurs et le public à vivre une situation donnée et amener à l'échange, débat sur les thèmes abordés.

C'est un outil de réflexions partagées et de sensibilisation.

Montant de la prestation : 1935,00€ TTC

- Atelier philo (150€/atelier de 1h30 à 2h)

Il s'agit d'un atelier participatif réunissant parents, enfants. En partant d'une problématique concrète de prendre du recul et de coconstruire des réflexions permettant à terme des réponses, des changements d'attitude et une meilleure compréhension de la problématique

- Animation – débats (150€/atelier de 1h30 à 2h)

Sur un mode convivial et ludique, ces temps sont destinés aux parents qui ont besoin d'échanger sur les difficultés rencontrées avec leurs enfants.

- Formation professionnelle : 1077€

Il s'agit de séances d'analyses de pratiques à l'aide de divers outils.

Cette formation vise à favoriser les échanges et l'expression des compétences de chacun dans un cadre bienveillant. Cette formation est organisée pour des groupes de 10 à 12 personnes.

Cette formation pourra être proposée au personnel du SIVU ainsi qu'aux enseignantes.

Dans un premier temps, Madame la Présidente propose de signer les devis pour la formation professionnelle et pour la rencontre animation/débats.

Après discussion, le comité syndical valide cette proposition et autorise madame la Présidente à signer les devis de ces 2 projets.

8) Divers

- Réaménagement de la cour de l'école maternelle

Madame la Présidente informe l'assemblée que des travaux ont été effectués sur les canalisations de l'assainissement car le système ne fonctionnait pas.

Les copeaux sous les poutres bois ont été remplacés par du sable.

Il convient de travailler de nouveau sur l'aménagement en envisageant l'achat d'autres jeux adaptés aux enfants de maternelle et de l'accueil périscolaire